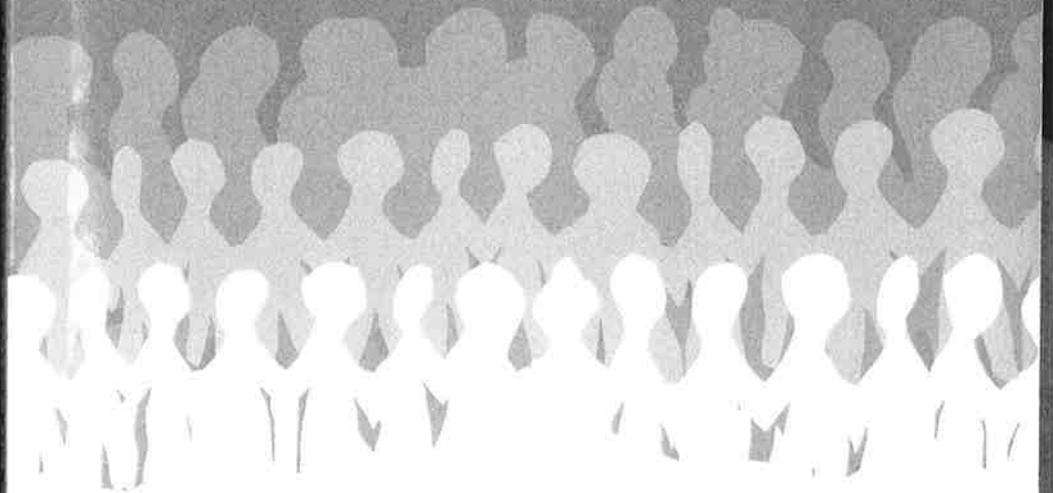


L'ÉCONOMIE EN PLUS

licence - master



la dynamique de la
PROTECTION SOCIALE EN EUROPE

Chantal Euzéby
Julien Reysz

préface de François Legendre

PUG

LES TYPOLOGIES DE L'ÉTAT-PROVIDENCE

On peut considérer qu'il existe deux grands fondateurs des typologies de l'État-providence: d'un côté, Titmuss et, de l'autre, Esping-Andersen. Ces deux précurseurs ont été relayés par des auteurs qui ont voulu améliorer les typologies initiales en les développant ou en les dépassant.

Les fondateurs des typologies contemporaines

La typologie élaborée par Esping-Andersen dans les années 1990 est certainement la plus connue de toutes. Celle-ci prend amplement appui sur celle établie en 1974 par Titmuss.

Les trois modèles de Titmuss

Il existe trois grands modèles de protection sociale d'après Titmuss (1974). Il y a tout d'abord le modèle **résiduel**, modèle dans lequel l'État social a un rôle subsidiaire dans la fourniture de protection contre les risques et n'intervient que pour combler les carences des solidarités primaires (besoins non satisfaits par la famille, la communauté ou la corporation professionnelle) et pour répondre aux défaillances du marché (il n'a pas vocation à agir sur la distribution primaire des revenus). L'État adopte une approche minimaliste des garanties sociales qui se traduit par le fait qu'il encourage le recours à la protection privée et que ses actions sont limitées et temporaires. L'intervention sociale publique ne s'adresse en effet qu'à une faible proportion de la population et le versement de prestations est conditionné au contrôle strict des besoins et des ressources (ciblage sur ceux qui en ont le plus besoin, à savoir les plus pauvres et les personnes en incapacité de travailler). Il y a ensuite le modèle **institutionnel-redistributif**, fondé sur une logique beveridgienne de Sécurité sociale minimale à contribution forfaitaire. Dans ce modèle, l'État est au centre de la distribution de la couverture sociale car il contrôle et corrige la distribution primaire des revenus. Il réalise une redistribution forte des revenus sous la forme de transferts sociaux généreux et par la fourniture de services sociaux développés accessibles à tous. Il y a enfin le modèle **industriel-méritocratique**, axé sur le principe bismarckien de l'assurance sociale professionnelle contributive obligatoire, qui est un modèle basé sur le mérite et la performance au travail. Ce dernier modèle se caractérise par une protection sociale structurée autour du statut professionnel: les besoins sociaux sont en effet satisfaits

en priorité sur la base de la position dans l'emploi et vis-à-vis du marché du travail.

Les trois régimes d'Esping-Andersen

À partir de l'articulation des trois critères de classification que sont le *degré de démarchandisation*, les *formes de stratification sociale* et les *relations entre l'État, le marché et la famille*, Esping-Andersen (1990, 1999) a dressé une typologie des États-providence en trois régimes: le régime **libéral** des pays anglo-saxons, le régime **social-démocrate** des pays scandinaves et le régime **conservateur-corporatiste** des pays d'Europe continentale.

Dans le régime **libéral** (États-Unis, Canada, Australie, Royaume-Uni, Nouvelle-Zélande), la primauté est accordée au marché, ce dernier étant considéré comme le meilleur mécanisme d'allocation des ressources. Il y a un faible degré de démarchandisation et une redistribution faible. Les plans d'assurance privée prédominent et les transferts universels et l'assurance sociale demeurent peu développés. L'intervention de l'État se réduit à la fourniture de prestations d'un montant faible et, la plupart du temps, forfaitaire et elle est limitée aux plus démunis. L'objectif recherché est en effet, selon une logique d'assistance, de lutter contre le chômage et la pauvreté par la couverture des besoins fondamentaux. Par ailleurs, il s'agit d'un régime où il y a une forte familialisation des droits sociaux, conjuguée à une faible articulation entre l'État et la famille, et où la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale repose sur les choix individuels. Ce type de régime met l'accent sur le versement de prestations sous conditions de ressources et sur un contrôle strict des besoins et des revenus pour l'octroi des droits sociaux. Son fonctionnement conduit à accentuer la stratification sociale.

Opposé du régime libéral, le régime **social-démocrate** (pays scandinaves) repose sur un État-providence universaliste dont l'objectif de justice sociale redistributive aboutit à un niveau élevé de protection sociale contre les risques et à un degré élevé de démarchandisation et de défamilialisation. Appuyé sur les fondements universalistes et solidaristes de la conception beveridgienne et organisé autour de la lutte contre les inégalités, ce régime met en œuvre des mécanismes de redistribution importants afin d'assurer un revenu à tous. L'État y joue un rôle essentiel car il octroie des prestations sociales forfaitaires d'un montant élevé afin de maintenir un haut niveau de vie et il offre une large gamme de services sociaux multiples pour répondre aux besoins de la population. L'articulation entre l'État et la famille est forte

et la défamilialisation des droits est élevée afin de garantir l'autonomie des individus (l'individualisation de l'accès aux droits sociaux se traduit, par exemple, par une imposition séparée des conjoints). Enfin, l'accès au marché du travail est amplement facilité grâce à une politique publique d'emploi développée.

Entre ces deux extrêmes figure le régime **conservateur-corporatiste** (Autriche, France, Allemagne, Italie, Belgique, Luxembourg) qui correspond au modèle bismarckien d'assurance sociale obligatoire généralisé adossé au travail salarié. L'objectif de ce type de régime est de protéger les individus contre les risques de perte de leur revenu ou de réduction de leur niveau de vie en cas de chômage, maladie, invalidité ou vieillesse. Les droits sociaux et l'étendue de la couverture sociale dépendent donc de l'occupation d'un emploi rémunéré et de la position sur le marché du travail. Le financement se fait par des cotisations sociales proportionnelles au revenu d'activité qui donnent droit au versement de prestations elles-mêmes proportionnelles. La gestion du système, quant à elle, est en grande partie assurée par des caisses professionnelles. Il s'agit d'un régime familialiste qui met l'accent sur la complémentarité des rôles des hommes et des femmes dans la société et dans la famille : l'homme apporte le revenu et la femme s'occupe de la sphère domestique. L'articulation entre la famille et l'État implique une familialisation des droits sociaux et une organisation de la protection sous la forme des droits dérivés (*cf.* tableau ci-contre).

Dès 1993, Esping-Andersen révisé toutefois sa typologie élaborée en 1990. Il scinde en effet le régime libéral en deux sous-régimes : d'un côté, il y a le régime « lib-lib », purement conservateur ; de l'autre, il existe le régime « lib-lab », qui associe à une approche conservatrice celle basée sur l'intérêt des travailleurs.

Tableau 4. Les modèles sociaux selon Titmuss et Esping-Andersen.

Titmuss	Résiduel	Institutionnel-redistributif	Industriel-méritocratique
Esping-Andersen	Libéral	Social-démocrate	Conservateur-corporatiste
Localisation géographique	Pays anglo-saxons	Pays scandinaves	Europe continentale
Référence historique	Beveridge	Beveridge	Bismarck
Objectifs	Lutter contre la pauvreté et le chômage	Assurer à tous un revenu Redistribution égalitaire	Maintenir le revenu des travailleurs
Principe de fonctionnement	Sélectivité	Universalité	Contributivité
Technique	Ciblage	Redistribution	Assurance sociale
Accès aux prestations fondé sur	Le besoin La pauvreté	La citoyenneté La résidence	Le statut L'emploi
Nature de la prestation	Sous condition de ressources	Forfaitaire	Proportionnelle
Mode de financement	Impôts	Impôts	Cotisations sociales
Mode de gestion	État central	État décentralisé	« Par les intéressés » Partenaires sociaux
Mode dominant de solidarité	Individuel	Universel	Parenté, étatismes, corporatisme
Lieu principal d'expression de la solidarité	Le marché	L'État	La famille
Degré de démarchandisation	Minimal	Maximal	Élevé (pour l'apporteur de ressources)
Exemples de modèles	États-Unis, Royaume-Uni	Suède, Danemark	Allemagne, France

Source : repris de Berthoud, Iacovou (2004), Esping-Andersen (1990, 1999), Maurice (1999), Palier (1999, 2002), et complété à la marge par les auteurs.